

Connaissez-vous les “portes étroites” au service de l’immigration inconditionnelle ?

écrit par Antiislam | 1 mars 2024



Pour paraphraser un général, très discuté sur RR : en matière d’immigration, “le pouvoir macronien à une apparence”, celle des juges, “il a une réalité”, celle

d'associations immigrationnistes "fanatiques".

C'est ce qu'explique une tribune libre intéressante du "Figaro".

Le Conseil Constitutionnel a invalidé, le 19 décembre, une grande part de la loi immigration de Darmanin, loi, pourtant, totalement insignifiante si on veut vraiment changer la donne :

« Comment ne pas constater qu'un juge qui se prononce "au nom du peuple français" n'a guère ménagé une loi correspondant aux sentiments des trois quarts de nos compatriotes et votée par une confortable majorité des élus de la nation ? »

Jean-Éric Schoettl, ancien secrétaire général du Conseil Constitutionnel.

L'auteur de la tribune libre, Nicolas Pouvreau-Monti souligne que l'on néglige totalement dans ces affaires le pouvoir des groupes de pression immigrationnistes sur les juges, le Conseil Constitutionnel, en l'occurrence.

Cette pression des immigrationnistes s'exerce via le mécanisme dit des "portes étroites", largement caché aux yeux des Français:

https://fr.wikipedia.org/wiki/Porte_%C3%A9troite

Bien entendu, l'encyclopédie de propagande gauchiste Wikipedia leur attribue une "importance faible" dans la loi finale.

"Faible" ? Vraiment ??

Les associations ont livré au Conseil Constitutionnel, plus de 400 pages qui vont dans l'extension infinie du droit des immigrés et d'une limitation toujours accrue de la

souveraineté populaire française.

Et toute cette pression immigrationniste anti-française s'effectue grâce au financement de ces associations par ces c*** de Français qui ont le tort de vouloir rester maîtres chez eux :

Nous subventionnons ainsi une activité dont le but avoué est d'éviter que les reconduites à la frontière puissent être menées à leur terme ».

Didier Leschi, directeur de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Parmi les associations ayant activé le dispositif des "portes étroites" pour bâillonner la souveraineté française :

- France Terre d'Asile
- la Cimade
- la Ligue des Droits de l'Homme
- le Syndicat de la Magistrature
- le Syndicat des Avocats de France
- Le Défenseur des Droits

L'auteur, Nicolas Pouvreau-Monti, met dans la lumière le nom d'une structure inconnue du grand public, l'Anvita, groupe de responsables de collectivités, d'idéologie immigrationniste.

Le site de l'Anvita parle de lui-même :

<https://www.anvita.fr/>

On peut y consulter la liste de ses membres, assez parlante, elle aussi :

<https://www.anvita.fr/fr/nos-membres/territoires/>

Pour conclure, Nicolas Pouvreau-Monti montre que toutes ces associations livrent “une guerre du Droit” (“lawfare”) pour imposer une immigration “inconditionnelle” (sic) au peuple français, qui y est, très majoritairement, hostile.

“Wikipedia”, on l’a dit plus haut, attribue des conséquences “faibles” à l’action de ces groupes de pression immigrationnistes.

Rien n’est plus faux ...

Un groupe microscopique d’avocats activistes, comme le GISTI, décide de fait la politique migratoire de la France, depuis 1978 !

C’est eux-mêmes qui s’en vantent :

<https://www.gisti.org/doc/plein-droit/53-54/grandsarrets.html>

Et tout cela sur des financements publics et sur des financements privés dont on aimerait connaître l’origine.

Car, si certains de ces gens agissent par idéologie, beaucoup aussi par intérêt bien compris : certains des “bénévoles” de ces associations s’attribuent en fait de généreux retours financiers, beaucoup d’avocats sans cause vivent du droit des étrangers qui est devenu une véritable industrie.

Toutes ces associations, au nombre de membres très limité, mais bien subventionnées ont un poids énorme dans l’élaboration de la loi et pourtant elles restent totalement inconnues des Français.

Quelques centaines de Gauchos qui décident de la survie pure et simple de la France : cette aberration doit cesser d’urgence !

Source

:

<https://www.lefigaro.fr/vox/societe/ces-associations-qui-ont-aide-discretement-le-conseil-constitutionnel-a-censurer-la-loi-immigration-20240227>